



**UNION DEPARTEMENTALE
C.G.T. DE LA SARTHE**

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS
TEL. 02.43.14.19.19. – FAX. 02.43.14.19.00
e-mail : ud-cgt72@wanadoo.fr
Site Internet : ud72.reference-syndicale.fr



**LA RETRAITE PAR POINTS C'EST TOUJOURS NON !
Poursuivons la lutte jusqu'au retrait final du texte.
Toutes et tous en grève le
Jeudi 20 Février 2020
Rassemblement à 13H30
Place de la Préfecture au Mans**

Que l'on soit actifs ou retraités, jeunes ou vieux, femmes ou hommes, salariés du public ou du privé, privés d'emploi ou étudiants, nous sommes toutes et tous concernés par ce projet de retraite qui nous conduirait inéluctablement à un recul de société sans précédent. Nous devons nous mobiliser pour faire échec à cette réforme.

Macron veut détruire notre système de retraite par répartition et le remplacer par un système de retraite par points et par capitalisation. Il s'attaque ainsi au principe de solidarité qui caractérisait le système de retraite actuel.

Quelles seraient les conséquences de cette réforme par points :

- **Une baisse du niveau des pensions pour les retraités actuels** du fait de la volonté du gouvernement de ne pas augmenter la part du budget consacré aux retraites (14% du PIB) alors que le nombre de retraités va considérablement augmenter dans les années à venir. De plus, la disposition réservée aux salariés gagnant plus de 10 000 € par mois va priver les caisses de retraites de 3,7 milliards/an.
- **Une baisse des pensions pour les futur-e-s retraité-e-s**, notamment à cause du principe de calcul de la retraite sur toute la carrière et non sur les 6 derniers mois ou les 25 meilleures années comme actuellement.
- **Un recul du départ effectif à la retraite à taux plein à 64 ans**, au lieu de 62 actuellement. Cet âge de départ sera porté progressivement à 66 ans et 3 mois.
- **Une baisse des droits à la pension de réversion.**
- **Une suppression des 8 trimestres par enfant pour les femmes.**
- **Une remise en cause des départs anticipés pour travaux pénibles.**
- **Un système qui permettrait au gouvernement de moduler le montant des retraites en jouant sur la valeur du point**, à l'image de ce qui s'est produit en Suède et en Allemagne.

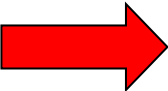
L'argent existe pour financer les retraites

Quelques chiffres :

- La suppression des exonérations de cotisations patronales rapporterait **30 milliards d'euros** de recette à la Sécurité Sociale.
- La mise en place de l'égalité salariale femmes/hommes rapporterait **5,5 milliards d'euros** aux caisses de retraite.
- Faire cotiser les revenus financiers des entreprises, ce serait **20 milliards d'euros** de ressources supplémentaires.
- Elargir l'assiette des cotisations à tous les éléments de rémunération permettrait de récupérer **10 milliards d'euros**.
- Augmenter de 3,5% les salaires, cela dégagerait **6,5 milliards d'euros** de cotisations supplémentaires.
- Maintenir les cotisations sur les salaires supérieurs à 3 fois le plafond de la sécurité sociale garantirait une recette de **3,7 milliards d'euros par an**.
- Les régimes de retraite (régime complémentaire, fonds de réserve + réserves des régimes salariés) disposent de 150 milliards de réserves ;
- D'où vient la dette ? Et bien de la « dette sociale » de 90 milliards, qui a explosé depuis 2008 et dont une partie est imputée aux régimes de retraites, et qui sera intégralement remboursée en 2024 ;
- Mieux, à partir de 2024, ce sont des recettes supplémentaires de 15 milliards par an que nous aurons à la place d'une dette (CSG + CRDS). Il n'y a donc AUCUN impératif budgétaire à court-terme

C'est pourquoi la CGT revendique :

- *Le maintien d'un système de retraite par répartition solidaire basé sur le principe des cotisations.*
- *La retraite à 60 ans avec 75% du dernier salaire pour une carrière complète.*
- *La prise en compte de la pénibilité du travail pour des départs anticipés dès 55 ans.*
- *Un minimum de retraite égal au SMIC pour une carrière complète, sur la base d'un SMIC porté à 1800 € brut*
- *La prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite.*

 **Un coup dur pour le gouvernement** : Le Conseil d'état (la plus haute juridiction administrative Française) vient de « fusiller » le projet de réforme Macron en dénonçant entre autres les « projections financières lacunaires » du Gouvernement et un recours aux ordonnances qui « fait perdre la visibilité d'ensemble du projet ».

**Alors tous ensemble, actifs et retraité-e-s,
amplifions la lutte, la victoire est possible !
Toutes et tous en grève le jeudi 20 février 2020 !**